

**Centre  
de services scolaire  
du Lac-Saint-Jean**



## **COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL PERSONNEL ENSEIGNANT**

Projet de procès-verbal de la réunion du Comité des relations du travail (C.R.T.) du personnel enseignant, tenue le 26 avril 2023 à 8h30 au local 216 du Centre administratif.

### **PRÉSENCES :**

#### **POUR LE CENTRE**

Olivier Bergeron  
Joanne Landry  
René Simard  
Nancy Lachance  
Julie Truchon

#### **POUR LE SYNDICAT**

Guillaume Beaupré  
Johanne Bouchard  
Joël Gagné  
Paul Grenon  
Éric Paradis

### **ABSENCE :**

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
1.	<b>BIENVENUE</b>	Monsieur Joël Gagné souhaite la bienvenue et une bonne rencontre à tous.	
2.	<b>LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR</b>	<p>Monsieur Joël Gagné fait la lecture de l'ordre du jour.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Bienvenue;</li> <li>2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour;</li> <li>3. Lecture et acceptation du procès-verbal du 21 mars 2023;</li> <li>4. Calendrier scolaire (P);</li> <li>5. Besoins et excédents d'effectifs – intentions (P);</li> <li>6. Liste d'ancienneté (P)</li> <li>7. Dépôt du rapport Ménard (S);</li> <li>8. Formation des postes et périodes résiduelles (S);</li> <li>9. Reddition de compte : Entente pénurie (S);</li> <li>10. Formation continue 30 h et exceptions (S);</li> <li>11. Matériel didactique 2023-2024 (S);</li> <li>12. Erreurs de paies et contrats (S);</li> <li>13. Retour communication SRH (S);</li> <li>14. Violence dans les écoles (S);</li> <li>15. Affaires nouvelles :</li> <li>16. Levée de la rencontre</li> </ol>	L'adoption de l'ordre du jour est proposée par monsieur Paul Grenon et madame Joanne Landry. Accepté à l'unanimité
3.	<b>ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 MARS 2023</b>	<p><b>7. Pénurie de personnel enseignant et service de garde</b></p> <p>En suivi du sujet sur la problématique de suppléance au service de garde, monsieur Olivier Bergeron explique qu'une note de service a été remise aux directions au dernier CCG et qu'elle sera acheminée dans les écoles.</p>	L'acceptation du procès-verbal du 21 mars 2023 est proposée par monsieur Paul Grenon. Accepté à l'unanimité.

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p><b>9. Aide à la classe</b></p> <p>Au sujet de l'aide à la classe, monsieur Éric Paradis mentionne que c'est très positif en général pour les milieux.</p>	
4.	CALENDRIER SCOLAIRE (P-S)	Monsieur René Simard fait un retour sur les différents points soulevés par la partie syndicale, notamment que les journées ciblées pour les tempêtes demeurent les journées pédagogiques dont le contenu est déterminé par le personnel enseignant.	
5.	BESOINS ET EXCÉDENTS D'EFFECTIFS - INTENTIONS (P)	<p>Madame Julie Truchon présente les intentions des besoins et excédents d'effectifs du primaire et du secondaire pour l'année 2023-2024.</p> <p>Monsieur Éric Paradis questionne la remise de la lettre pour le personnel non rengagé (NR), particulièrement pour les TP2 compte tenu du portrait des besoins d'effectifs. Madame Julie Truchon explique que cette lettre est nécessaire en fonction de la mécanique du mode d'affectation actuel.</p>	
6.	LISTE D'ANCIENNETÉ (P)	Madame Julie Truchon dépose les listes d'ancienneté par ordre d'enseignement en vue de l'affectation du mois de juin. Elle invite la partie syndicale à en faire la révision.	
7.	DÉPÔT DU RAPPORT MÉNARD (S)	Monsieur Éric Paradis dépose le rapport Ménard sur la composition de la classe. Il invite les membres du CRT à prendre connaissance de ce rapport et propose à monsieur René Simard d'en tenir compte en préparation de l'organisation scolaire 2023-2024.	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Monsieur René Simard explique qu'il y a des éléments intéressants qui sont présents au rapport, mais que plusieurs facteurs doivent être considérés dans l'organisation des services.</p> <p>Les membres s'entendent pour garder une grande transparence dans le processus d'organisation scolaire.</p>	
8.	FORMATION DES POSTES ET PÉRIODES RÉSIDUELLES (S)	Monsieur Éric Paradis rappelle que le travail de formation des postes doit se faire dans les écoles en collaboration avec les enseignants. De plus, il précise que l'entente locale impose de former le plus grand nombre de postes possible avec les périodes résiduelles des différents champs d'enseignement.	
9.	REDDITION DE COMPTE : ENTENTE PÉNURIE (S)	Suivant un rappel de monsieur Éric Paradis, les parties s'entendent pour réaliser la reddition de compte au 30 avril.	
10.	FORMATION CONTINUE 30 H ET EXCEPTIONS (S)	Les membres précisent que les enseignants ont la responsabilité de tenir un registre de leurs formations pour la fin de l'année scolaire. Il peut parfois y avoir des exceptions pour certains enseignants qui n'ont pas été en mesure de compléter leur 30h de formation.	
11.	MATÉRIEL DIDACTIQUE 2023-2024 (S)	Des préoccupations sont soulevées par monsieur Éric Paradis quant au fait que certaines écoles demandent déjà aux enseignants de fournir leur liste de matériel didactique en vue de l'année scolaire 2023-2024.	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>Il est convenu entre les parties que la préparation soit faite en avance puisque cela représente beaucoup de travail et que ça doit être approuvé au CE mais que le tout sera exigé seulement après l'affectation.</p>	
12.	ERREURS DE PAIES ET CONTRATS (S)	<p>Monsieur Éric Paradis mentionne qu'il y a des incompréhensions au niveau des contrats pour certains enseignants et des erreurs sur les paies.</p> <p>Madame Julie Truchon explique la façon de faire actuelle lorsqu'il y a des modifications au contrat en cours d'année. Elle accueille les préoccupations soulevées par monsieur Paradis et propose que l'équipe du Service des ressources humaines regarde pour travailler une méthode plus facilitante pour la compréhension.</p> <p>Au niveau des erreurs de paie, madame Julie Truchon explique que plus de 400 contrats ont été émis depuis le début de l'année, si certaines erreurs de paie surviennent tous les moyens sont mis en place afin de régulariser la situation.</p>	
13.	RETOUR COMMUNICATION SRH (S)	<p>Monsieur Éric Paradis apporte le point que les enseignants aimeraient avoir un accusé de réception lorsqu'ils envoient des documents au Service des ressources humaines.</p> <p>Madame Julie Truchon explique que lorsque les enseignants viennent porter les documents en main propre, le document est daté et consigné au dossier. Elle fera le suivi auprès des membres de l'équipe SRH qui récoltent les documents afin qu'ils informent les enseignants que le dossier peut prendre un certain délai de traitement dépendant du sujet visé.</p> <p>Madame Truchon mentionne que les dossiers reconnaissance de scolarité et d'expérience sont traités à des moments précis durant l'année.</p>	

NO.	SUJET À L'ÉTUDE	ARGUMENTATION ET PROBLÉMATIQUE	DÉCISION
		<p>M. Paradis sensibilisera le personnel enseignant qu'il est préférable d'aller porter les documents en main propre au SRH et qu'il peut y avoir des délais avant que le dossier soit traité.</p> <p>Monsieur Olivier Bergeron informe le comité que des nouvelles ressources ont rejoint l'équipe des ressources humaines et que présentement, le département est en réorganisation. Il exprime que d'ici 1 an, les délais de gestion de dossier devraient être plus courts et raisonnables.</p>	
14.	VIOLENCE DANS LES ÉCOLES (S)	<p>Monsieur Éric Paradis soulève des préoccupations au niveau d'évènements à caractère violent qui sont survenus dans les écoles et de l'impact de ceux-ci sur le personnel enseignant.</p> <p>Monsieur René Simard explique que l'organisation est très sensible à la situation et que plusieurs acteurs sont à l'œuvre afin mettre en place des moyens visant la prévention de la violence et des mécanismes visant à soutenir les milieux lorsque des évènements surviennent. Les services éducatifs et les ressources humaines mettent en place un comité de travail pour faciliter la communication et bien identifier les enjeux dans un but d'assister les écoles dans la gestion des situations complexes.</p>	
15.	AFFAIRES NOUVELLES :	Rien à ce point.	
16.	LEVÉE DE LA RÉUNION	La rencontre est levée à 11h 30.	Monsieur Paul Grenon propose la levée de la rencontre. Accepté à l'unanimité.

Julie Truchon, secrétaire de la rencontre.

---

Monsieur Éric Paradis  
Syndicat de l'enseignement du Lac-St-Jean (CSQ)

---

Monsieur Olivier Bergeron, directeur  
Service des ressources humaines